

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 18.09.2008

revue le : 18.09.2008

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- Identification de la substance ou de la préparation

- Nom du produit: **F 45**

- Code du produit: SAP11121

- Producteur/fournisseur :

Imbach Chemie AG

Pilatusstrasse 31

CH 5630 Muri

Tel. 056-664 06 16

Fax. 056-664 06 17

- Renseignements en cas d'urgence :

Centre Suisse d'Information Toxicologique

CH-8030 ZÜRICH

Tel.: +41 (0)1 251 51 51

2 Composition/informations sur les composants

- Caractérisation chimique

- Description :

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

- Composants contribuant aux dangers:**

Composés aliphatiques	25-50 %
Xn, F, N; R 11-38-51/53-65-67	

79-01-6 trichloroéthylène	25-50%
T; R 45-36/38-68-52/53-67	

Chlorure de méthylène	10-25%
Xn; R 40	

3 Identification des dangers

- Principaux dangers:



Xn Nocif

F Facilement inflammable

N Dangereux pour l'environnement

- Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive commune de classification pour les préparations de la CE" dans la dernière version valable.

R 11 Facilement inflammable.

R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R 40 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

- Indications générales :

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

- après inhalation :

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

- après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières 15 minutes.

(suite page 2)

CHF

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 18.09.2008

revue le : 18.09.2008

Nom du produit: F 45

- **après ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**



CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**
Jet d'eau à grand débit.
- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**
Phosgène
Gaz hydrochlorique (HCl)
- **Equipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

- **Les précautions individuelles:**



Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

- **Mesures pour la protection de l'environnement :**
Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **Méthodes de nettoyage/récupération :**
Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**

- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:**



Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

- **Stockage :**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun :** Non nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Stocker au frais et au sec dans emballages bien fermés.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 18.09.2008

revue le : 18.09.2008

Nom du produit: F 45

(suite de la page 2)

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

79-01-6 trichloroéthylèneVME (Suisse) Valeur momentanée: 520 mg/m³, 100 ml/m³Valeur à long terme: 260 mg/m³, 50 ml/m³

M

Chlorure de méthylèneVME (Suisse) 360 mg/m³, 100 ml/m³

D, M

- **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **Equipement de protection individuel :**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaller les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Protection respiratoire :**

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

- **Protection des mains :** Gants de protection.

- **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Indications générales.**

Forme :

liquide

Couleur :

incolore

Odeur :

caractéristique

- **Modification d'état**

Point de fusion :

non déterminé

Point d'ébullition :

non déterminé

- **Point d'éclair :**

< -18°C (DIN 51755)

- **Température d'inflammation :**

410,0°C (DIN 51794)

- **Auto-imflammation :**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Danger d'explosion :**

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

- **Limites d'explosion :**

inférieure :

1,1 Vol %

supérieure :

90,0 Vol %

- **Pression de vapeur à 20°C:**

77,0 hPa (DIN 51754)

- **Densité à 20°C:**

0,935 g/cm³ (DIN 51757)

- **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau :

non ou peu miscible

- **Valeur du pH :**

non applicable

- **Teneur en solvants :**

solvants organiques

100,0 %

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- **Réactions dangereuses:** Réactions au contact des métaux alcalins.

- **Produits de décomposition dangereux :**

Gaz hydrochlorique (HCl).

Phosgène.

(suite page 4)

CHF

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 18.09.2008

revue le : 18.09.2008

Nom du produit: F 45

(suite de la page 3)

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

11 Informations toxicologiques

- Toxicité aiguë :
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

79-01-6 trichloroéthylène

Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	67 mg/l (rat)

Chlorure de méthylène

Oral	LD50	1600 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/6h	52 mg/l (souris)
		56 mg/l (rat)

- Effet primaire d'irritation :
- de la peau : Irrite la peau et les muqueuses.
- des yeux : Pas d'effet d'irritation.
- Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.
- Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Irritant
Nocif

12 Informations écologiques

- Effets écotoxiques :
- Toxicité aquatique :

79-01-6 trichloroéthylène

EC0	6 mg/l (Pseudomonas putida)
LC50/48h	18 mg/l (Daphnia magna)
LC50/96h	96 mg/l (alg)
	16-30 mg/l (poisson)

Chlorure de méthylène

EC0	125 mg/l (Scenedesmus quadricauda)
EC0/16h	500 mg/l (Pseudomonas putida)
EC50/48h	135-220 mg/l (Daphnia magna)
EC50/96h	> 660 mg/l (alg)
LC50	528 mg/l (Leuciscus idus)
LC50/96h	193-510 mg/l (poisson)

- Indications générales :



Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre)
: très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

13 Considérations relatives à l'élimination

- Produit :
- Recommandation :



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Emballages non nettoyés :
- Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 5)

CHF

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 18.09.2008

revue le : 18.09.2008

Nom du produit: F 45

(suite de la page 4)

14 Informations relatives au transport

- Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :
- Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) : 3 Matières liquides inflammables.
- Indice Kemler : 336
- No ONU : 1992
- Groupe d'emballage : II
- Désignation du produit : 1992 LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (Hexanes, TRICHLORÉTHYLÈNE)
- Transport maritime IMDG ((ordonnance sur le transport de produits dangereux) :
- Classe IMDG : 3
- No ONU : 1992
- Label : 3+6.1
- Groupe d'emballage : II
- No EMS : F-E, S-D
- Polluant marin : Non
- Désignation technique exacte : FLAMMABLE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (Hexanes, TRICHLOROETHYLENE)
- Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :
- Classe ICAO/IATA : 3
- No ID ONU : 1992
- Label : 3+6.1
- Groupe d'emballage : II
- Désignation technique exacte : FLAMMABLE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (Hexanes, TRICHLOROETHYLENE)
- Indications complémentaires de transport :
Fiche de transport pour le transport routier:
Numéro: 1267

15 Informations réglementaires

- Marquage selon les directives CEE :
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux
- Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :

Xn Nocif	F Facilement inflammable	N Dangereux pour l'environnement
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :
Benzine fractionnée 60/95 < 5% n-Hexane
trichloroéthylène
- Phrases R :
 - 11 Facilement inflammable.
 - 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
 - 40 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
 - 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Phrases S :
 - 23 Ne pas respirer la vapeur.
 - 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 - 28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau.
 - 29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.
 - 33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

(suite page 6)

CHF

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 18.09.2008

revue le : 18.09.2008

Nom du produit: F 45

(suite de la page 5)

• Prescriptions nationales:**• Directives techniques air :****• Classe Part en %**

I	50-100
III	25-50

• Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 3 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 3) : très polluant

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

• Service établissant la fiche technique : KK

CHF